

COMMUNIQUE DE PRESSE



Paris, le 30 juillet 2020

La CFE-CGC Métallurgie signe ce 30 juillet avec l'UIMM un accord de branche permettant l'Activité Réduite pour le Maintien dans l'Emploi

La CFE-CGC Métallurgie signe ce jeudi 30 juillet un accord de branche mettant en place le dispositif ARME (Activité Réduite pour le Maintien dans l'Emploi). Cet accord s'adresse aux entreprises qui font face à une réduction d'activité durable tout en préservant les emplois et les compétences.

Cet accord établit le dispositif d'activité partielle de longue durée initié par la branche dans son Manifeste du 18 mai 2020, signé par la CFE-CGC.

La CFE-CGC a défendu et obtenu que soit privilégiée la mise en place de ce dispositif spécifique par la voie de la négociation d'établissement, d'entreprise ou de groupe, afin que l'accord de branche joue exclusivement son rôle supplétif.

Une nouvelle fois, la CFE-CGC prend ses responsabilités et considère que ce dispositif amortira de manière non négligeable la situation des entreprises en difficulté. Celles-ci auront ainsi un nouvel outil à leur disposition leur permettant de préserver l'emploi et les compétences, pour redémarrer leur activité industrielle et la pérenniser.

Contact presse

Gabriel ARTERO
Président | Métallurgie CFE-CGC | 06 76 60 30 90

Bruno AZIERE
Secrétaire National Industrie | Métallurgie CFE-CGC | 06 13 42 85 99